



Compte rendu du comité de suivi
du programme opérationnel interrégional FEDER
et de la convention interrégionale de massif
du 22 juin 2020 en visioconférence

Membres présents :

Sylvain MATHIEU, Président du GIP Massif central, Vice-président du conseil régional Bourgogne Franche Comté,
Muriel VERGER-CAULLET, Vice-présidente du GIP, Conseillère régionale de la Région Bourgogne Franche Comté,
Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD, Vice-présidente du GIP, Conseillère régionale de la Région Nouvelle-Aquitaine
Geneviève BARAT, Vice-présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine
Emmanuel FERRAND, Vice-président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
Stéphanie GIRAUD, SGAR
José FLEURET, Référent géographique – DG Regio, Commission européenne,

Autres participants :

AUDHUY Véronique, Région Nouvelle-Aquitaine,
BLANC Jean-Marie, Région Nouvelle-Aquitaine,
BOISSINOT Marion, GIP Massif central,
BOUGEL Aurélie, Région Auvergne-Rhône-Alpes,
CAZAL Bertrand, ANCT Massif central,
COUTAREL Jean-Louis, ANCT Massif central,
CUCHET Emmanuel, GIP Massif central,
DELORME Guillaume, Département de la Lozère,
FOIX Sylvaine, Conseil départemental de la Corrèze,
HANNAH Caroline, GIP Massif central,
LECOMTE Alexandra, GIP Massif central,
MALATRAY Eric, ANCT Massif central,
MANY Guillaume, GIP Massif central,
MELAC Pierre-Emmanuel, GIP Massif central,
MENUET Emilie, Conseil régional Bourgogne-France-Comté
MICHON Florence, Département de la Creuse,
PAUT Mickael, Région Auvergne-Rhône-Alpes,
PETROSSO Sylvie, GIP Massif central,
PIC Alain, EDF
PIQUET Cécile, Département du Gard
PROUHEZE Nathalie, GIP Massif central,
RIBARD Joelle, Conseil régional Occitanie,
ROUSSAT Anne, Conseil départemental de l'Allier,
TOURNADRE Christian, CGET Massif central,

Le comité de suivi du 22 juin 2020 est co-présidé par sylvain Mathieu, Président du GIP Massif central et Stéphanie Giraud, chargée de mission du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, représentant le Préfet.

La Commission européenne est représentée par José Fleuret, référent géographique, remplaçant temporairement d'Andréa Murgia qui sera de retour mi-septembre.

Introduction

Sylvain Mathieu ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Rapport annuel de mise en œuvre 2019 du programme opérationnel interrégional FEDER – pour validation
- Projet de démonstrateur bois de Coulanges-les-Nevers – pour validation
- Information sur la période 2021-2027
- Etat d'avancement des programmes 2014-2020
- Calendrier et points divers
- Communication : projet ViaFluvia

Il salue la présence du représentant de la Commission européenne, José Fleuret, référent géographique qui remplace momentanément Andréa Murgia pour le suivi du programme opérationnel interrégional Massif central.

Rapport annuel de mise en œuvre 2019 du POI

Le rapport annuel de mise en œuvre est présenté par Nathalie Prouhèze. Cette année, il s'agit d'un rapport allégé (contrairement à l'année dernière). Il est présenté pour validation par le comité de suivi avant transmission officielle à la Commission européenne. Des échanges techniques préalables ont eu lieu avec José Fleuret, comme avant tout comité de suivi.

Les points saillants du RAMO 2019 sont les suivants :

Bilan de l'année 2019

Au cours de l'année 2019, se sont tenus :

- 5 comités de programmation (dont 1 consultation écrite),
- 2 comités de suivi,

Trois versions successives du POI ont été adoptées par la Commission européenne :

- le 13 février 2019 (version 2 du POI),
- le 15 octobre 2019 (version 3),
- le 20 février 2020 (version 4 en vigueur).

En termes de programmation, 49 dossiers ont été programmés pour un montant de 4 M€ de FEDER attribués, soit 10,4% du POI.

Concernant les paiements, 81 contrôles de service fait ont été réalisés correspondant à 8,8M€ de dépenses certifiées (18,9M€ depuis le début du programme).

Bilan de l'avancement du programme au 31/12/19

Au 31 décembre 2019, le niveau de programmation est de 24 416 487,29€ de FEDER attribués, soit 63% du POI.

Le niveau de paiements est de 6 918 267,92€ de FEDER payé, soit 28% du montant programmé.

La cible de dégagement d'office a été atteinte en 2019.

Les valeurs intermédiaires des indicateurs du cadre de performances ont été atteintes.

Audits et contrôles

Les audits d'opérations ont porté sur 4 dossiers correspondant à 816 690,35€ de dépenses certifiées et 336 794,40€ de Feder. Le taux d'erreur s'est élevé à 0,13% soit une nette diminution depuis 2017.

Cinq visites sur place ont été réalisées. Elles n'ont appelé aucune correction financière.

L'activité de contrôle interne a repris (le poste mis à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes était vacant antérieurement). Elle a porté sur un échantillon de 7 dossiers et a conclu à un respect de la piste d'audit.

L'autorité de certification a réalisé 52 contrôles de conformité et 3 contrôles ciblés risques.

Un audit du système de gestion et de contrôle a été réalisé par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC). Il a conclu à un niveau d'assurance sur l'efficacité du système de gestion et de contrôle de catégorie 2 : fonctionnement correct.

Organisation de l'autorité de gestion en 2019

L'équipe de l'autorité de gestion a été stabilisée en 2019 avec 11 agents dont le recrutement d'un gestionnaire.

Des formations ont été suivies par les instructeurs et gestionnaires : instruction et contrôle, marchés publics et aides d'Etat (formations délivrées par la Région Nouvelle-Aquitaine).

Un marché d'externalisation du traitement d'une partie des CSF a été lancé et a débuté à l'été 2019.

Le poste de contrôleur interne mis à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (à hauteur de 15% du temps de travail) a été pourvu en 2019.

L'organisation des réunions partenariales s'est poursuivie en 2019 :

- réunions du secrétariat technique conjoint (STC) et des comités Etat-Régions (CERMAC) tous les mercredis matins,
- réunions du comité des financeurs incluant les Départements (Cofimac) avant chaque comités de programmation.

Réalisations : avancement de la programmation et des paiements par axe au 31/12/2019

Les taux de programmation par axe sont de 52% pour l'axe 1, 67% pour l'axe 2 et 83% pour l'axe 3.

Cela fait ressortir un rééquilibrage de la programmation dû d'une part à un effort d'animation - plusieurs appels à projets et appels à manifestation d'intérêt ont été lancés en 2019 (biodiversité, itinérance, accueil) – et d'autre part aux modifications apportées à la maquette financière qui génèrent un rééquilibrage mécanique des taux de programmation par axe.

Le niveau de paiements s'est accéléré en 2019 ce qui devrait se poursuivre dans les années qui viennent car beaucoup de demandes de paiements ont été déposées.

Problèmes entravant la réalisation du programme et mesures prises

Les problèmes relevés et mesures prises sont les suivants :

- Programmation selon les axes :
 - o Renfort de l'animation : appels à projets biodiversité, itinérance, accueil,
 - o Niveau de programmation par axe mécaniquement rééquilibré du fait des modifications de maquette prenant en compte les dynamiques ou retards de programmation ;
- Typologie spécifique des dossiers et retards de paiements :
 - o Renforcement de l'équipe de gestionnaires en interne,
 - o Marché d'externalisation du traitement d'une partie des CSF,
 - o Effort des Régions et cofinanceurs – Etat et Départements – pour rechercher et fournir les preuves de paiement,
 - o Mesures de simplification dont les effets se font sentir en 2019.

José Fleuret, de la Commission européenne, fait des observations sur le RAMO qui peut sembler bureaucratique mais qui est un exercice de communication vis-à-vis des partenaires du programme. Une fois adopté par le comité de suivi, il est envoyé à la Commission européenne puis adopté après 2 mois de consultation interne à la Commission. Le RAMO doit ensuite être mis en ligne sur le site de l'autorité de gestion.

Sur ce RAMO, l'unité France ne relève pas de difficultés particulières.

José Fleuret demande toutefois à ce que soient données davantage d'informations sur la section 3 concernant les axes prioritaires, en particulier sur l'axe 2 : expliquer pourquoi il y a un essoufflement de l'émergence des projets.

Concernant les indicateurs, le suivi au fil de l'eau permet de vérifier le respect des objectifs. En 2019, l'exercice de performance a eu lieu. Maintenant, il faut viser les indicateurs cibles de 2023. La Commission vérifie donc la plausibilité des indicateurs et la crédibilité des valeurs.

José Fleuret demande à ce que soit précisé dans le RAMO la manière dont est évaluée la trajectoire du programme en ce qui concerne les cibles des indicateurs.

Ces remarques seront intégrées dans la version du RAMO post-comité de suivi avant transmission via SFC.

Muriel Verges Caultet prend la parole pour remercier l'équipe du GIP pour l'effort fourni en 2019, notamment en termes de restructuration. L'équipe a su rebondir positivement.

Sylvain Mathieu souligne qu'on ne peut que se satisfaire de ce RAMO en comparaison à celui de l'année précédente. Des mesures ont été prises pour résoudre les difficultés qui avaient été identifiées en 2018.

Le RAMO est approuvé par le comité de suivi sous réserve de compléments demandés en séance. Il sera adressé officiellement à la Commission européenne au plus tard le 15 septembre 2020.

Projet de démonstrateur bois de Coulanges-les-Nevers

Le démonstrateur de Coulanges-les-Nevers répond aux critères d'éligibilité du POI. En revanche, il est localisé hors du périmètre du Massif central. Il est donc soumis à la validation du comité de suivi en ce qui concerne son éligibilité géographique, en vertu de l'article 70 du règlement européen n°1303/2013 qui prévoit la possibilité de financer des projets hors périmètres, à condition que :

- a) L'opération bénéficie à la zone couverte par le programme,
- b) Le montant alloué au titre du programme aux opérations réalisées en dehors de la zone couverte par le programme ne dépasse pas 15% du soutien accordé par le Feder, au niveau de la priorité,
- c) Le comité de suivi a marqué son accord sur l'opération ou les types d'opérations concernés,
- d) Les obligations des autorités relatives au programme pour ce qui est de la gestion, du contrôle et de l'audit de l'opération sont remplies par les autorités responsables du programme au titre duquel cette opération est soutenue, ou celles-ci concluent des accords avec les autorités de la zone dans laquelle l'opération est réalisée.

L'analyse du dossier au regard de ces critères est présentée dans la note jointe au dossier de séance.

Florence Michon du Département de la Creuse interroge sur le fait que le projet bénéficiera au Massif central.

Muriel Verges Caultet indique que la démarche « démonstrateurs » est très positive en termes d'approche. Elle pose la question du nombre de projets en cours et de leur avancement pour vérifier que ce projet « de périphérie » ne pourra pas nuire à des projets émergents dans le périmètre du massif.

Emmanuel Cuchet indique qu'il existe 12 projets de démonstrateurs avec des niveaux d'avancement variables. Aujourd'hui, il n'y a pas de nouveaux projets émergents avec une réalisation rapide. Le projet de Coulanges ne devrait donc pas poser de difficultés.

Muriel Verges Caultet indique qu'un projet est acceptable mais qu'il ne faudrait pas qu'il y en ait un grand nombre hors périmètre d'ici à la fin de la programmation.

Sylvain Mathieu indique qu'il s'agit d'un cas exceptionnel.

José Fleuret rappelle que le règlement autorise, en effet, une dérogation à certaines conditions :

- cette dérogation peut être faite au cas par cas ou bien porter sur tous les projets de démonstrateurs bois. Le règlement permet cela. Dans le cas présent, le choix est fait de soumettre les projets au comité de suivi au cas par cas ;
- l'opération doit bénéficier à la zone du programme ce qui semble être le cas : structurer une filière bois, par une approche client. Ce sont des entreprises du Massif central qui contribueront à ce démonstrateur ;
- l'autorité de gestion doit voir comment l'opération sera financée : sur le programme opérationnel interrégional seul ou de manière partagée avec la Région qui reçoit le démonstrateur (Bourgogne-Franche-Comté). Dans le cas présent, le POI pourra porter l'ensemble de l'opération ;

- en termes d'audits, il faut avoir une assurance que les auditeurs de la Région Bourgogne-Franche-Comté se chargeront de l'audit ou bien un auditeur régional fera l'audit en dehors de la zone du programme.

La possibilité de présenter le projet de démonstrateur de Coulanges-les-Nevers à une prochaine programmation est validée par le comité de suivi.

Perspectives Feder_2021-2027

Aurélié Bougel, directrice Europe de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, présente le futur axe interrégional 2021-2027 qui sera intégré au programme opérationnel Auvergne-Rhône-Alpes sur la base d'une enveloppe financière équivalente au programme interrégional 2014-2020.

Il s'agira de veiller à une bonne articulation entre le volet FEDER Massif central et les 4 programmes régionaux, de garantir l'effet levier du Feder Massif central pour accompagner les dynamiques interrégionales et les projets mutualisés et répondre aux besoins des territoires.

L'objectif sera d'assurer une gestion efficace des fonds : trouver un équilibre entre projets d'envergure et plus petits projets (animation, connaissance...), et calibrer la typologie des projets pour sécuriser les financements pour les porteurs de projets de l'autorité de gestion.

Sylvain Mathieu indique que l'on peut dire qu'il ne faut plus financer les petits projets avec du Feder mais plutôt avec des crédits des Régions. La question du seuil des projets peut également se poser compte tenu du coût de gestion des dossiers. En Bourgogne-Franche-Comté, il a été identifié un coût moyen de gestion de 20 000€ par dossier.

L'idée est de privilégier le décroisement des financements et la simplification administrative (coût forfaitaire...).

L'enveloppe du programme opérationnel Auvergne-Rhône-Alpes prévue est de 810M€ dont 40M€ pour le Massif central. Il y aura deux catégories de Régions sur le programme (comme actuellement pour le POI).

Au sein de l'axe dédiée au Massif central, il s'agira de définir les priorités.

En intégrant le Massif central dans le programme régional, les risques sont davantage dilués, en particulier en termes de dégagement d'office.

Le calendrier d'élaboration du programme est le suivant :

Printemps 2020 : Approbation par les Régions partenaires de l'organisation 2021-2027

- Auvergne Rhône Alpes : Autorité de gestion du volet Massif Central au sein du PO AURA

- GIP Massif Central : Clôture du programme 2014-2020 et animation territoriale

Avril 2020 : Assemblée générale du GIP lançant les travaux techniques interrégionaux

Mai-Juillet : Travaux au sein des Régions et partage interrégional

Juillet : Assemblée générale du GIP partage des différents scénarii de mobilisation du FEDER

Automne : Proposition de rédaction du volet interrégional Massif Central

- Consultation du partenariat sur la base de ce premier volet

- Validation politique

Décembre : Dépôt du Programme opérationnel FEDER/FSE 2021-2027 incluant le volet Massif Central

Etat d'avancement des programmes au 22/06/2020 : POI et CIMAC

Etat d'avancement du POI

Etat d'avancement du POI (cf. données chiffrées dans le document de présentation power point)
Présentation par axe par les référents thématiques du GIP

- Biodiversité : présentation par Sylvie Petrosso,

Avancement dynamique de la programmation grâce à l'animation et aux appels à projets. En termes de résultats, l'ensemble du Massif central est couvert par les projets. 1 400 ha ont été restaurés ou préservés depuis le début du programme (cela ne prend pas en compte les projets portant sur des études et de l'animation).

Perspectives : une dynamique de programmation qui s'accélère en fin de programme avec une cinquantaine de dossiers programmés depuis le début et une vingtaine déposée à présent et d'autres projets à venir. Cela confirme que les projets se déroulent en plusieurs phases (études puis réalisations). On constate aussi une augmentation des montants des projets.

- Tourisme de pleine nature : présentation par Pierre-Emmanuel Melac,

Poursuite de ce qui est mis en place depuis 2015 sur les appels à projets « pôles de pleine nature » et « itinérance ».

Sur l'itinérance, un appels à projets s'est terminé l'an dernier en juillet 2019 et un autre doit se terminer en septembre 2020 (pas encore de candidatures à ce stade). Depuis 2018, 24 itinéraires éligibles aux programmes Massif central (voir carte).

Sur les pôles de pleine nature, 17 territoires sont bénéficiaires de programmes Massif central dont du Feder. Plusieurs dossiers sont programmés ou en cours.

En termes de perspectives, on attend environ 6 millions d'euros de Feder à programmer sur l'itinérance et la pleine nature. Petite inquiétude sur le dépôt des dossiers qui risque de prendre du retard du fait de la crise sanitaire et du décalage des élections. Il risque donc d'y avoir un petit décalage sur 2021. Par ailleurs, sur l'itinérance, les dépôts de dossiers sont donc attendus d'ici à début septembre.

- Bois : présentation par Emmanuel Cuchet,

En 2019, une relance de la programmation : essentiellement des démonstrateurs bois mais aussi des projets sur la certification du bois des territoires et des projets qui mobilisent les entreprises de la transformation du bois vers les marchés régionaux et internationaux.

En termes de perspectives, l'émergence de projets ralentit. Les porteurs de projets restent surtout ceux de la filière bois et peu ceux du bâtiment et de la construction, des porteurs de projet « ressource » plutôt que « marché », ce qui fait que les porteurs de projets sont peu nombreux. De plus, ils n'ont pas la capacité d'autofinancement pour lancer de nouveaux projets. Le cadre du POI étant, par ailleurs, relativement restreint, il devrait y avoir peu de nouveaux projets pour la fin de programmation.

- Attractivité et innovation : présentation par Alexandra Lecomte

Un axe qui fonctionne bien avec des taux de programmation et de paiement les plus élevés du programme grâce aux appels à projets lancés dès 2015 (donc des dossiers qui arrivent maintenant au paiement).

L'enjeu sur cet axe est l'attractivité du Massif central avec comme objectif final l'inversion de la courbe démographique. On constate depuis une vingtaine d'année une faible croissance mais tout de même une croissance de 0,4% de la population liée directement au solde migratoire. Le solde naturel reste négatif. Bien que l'ensemble des axes du programme concourent au regain démographique, il reste bien sûr difficile de mesurer les effets directs du programme lui-même. La situation reste fragile et le soutien à l'attractivité toujours nécessaire.

En termes de perspectives : jusqu'en 2020, l'axe 3 a été fortement alimenté par les 5 appels à projets lancés. Maintenant, on arrive au bout de cette dynamique Accueil et ce sont plutôt les autres thématiques qui se développent : recherche-action, expérimentation (12 dossiers déposés). D'ici la fin de l'année prochaine, 1,3 missions d'euros de Feder pourraient potentiellement être programmés.

Point sur l'avancement des paiements, le plan de communication et le plan d'évaluation

Paiements : à mi-année, le niveau de paiements est supérieur à celui de l'année dernière. Au 22/06/2020, 8,5 millions d'euros de dépenses sont prises en charge, environ 3 millions sont traités et 4 millions sont à prendre en charge. Le stock est donc suffisant pour dépasser le seuil de dégageement d'office 2020 à condition d'être en capacité de les traiter et de les certifier.

Plan de communication : En 2020, le plan de communication a été perturbé par la crise sanitaire mais les informations sont toujours relayées sur le site internet et sur les réseaux sociaux. Les réunions d'information des porteurs de projets se sont également poursuivies. En 2019, 13 sessions réunissant 69 structures ont été organisées. 2 événements sont prévus en 2020 : un séminaire sur l'accueil et un séminaire sur les pôles de pleine nature qui sont décalés au second semestre en raison de la crise sanitaire.

Plan d'évaluation : 2 évaluations réalisées (évaluation de mise en œuvre) ou à venir (évaluation d'impact). Cette dernière sera lancée courant 2020.

Etat d'avancement de la CIMAC

Christian Tournadre présente les chiffres d'avancement de la convention de massif (cf. données chiffrées dans le document de présentation power point et le tableau de synthèse par axe)

On arrive à la dernière année de programmation avec un taux de programmation de 91%.

Un gros travail de remise à niveau est en cours pour prendre en compte des investissements financés par les Régions dans le Massif central. Un travail similaire sera mené avec les Départements.

En termes de paiements : 20M€ de crédits sont payés (60%).

Agence « Une rivière, un territoire - développement » - Bilan Massif central

La contribution d'EDF à la convention de massif est présentée Alain Picasso d'EDF (cf présentation power point) :

- Politique de services conduites par des territoires mis en réseau
- Constitution de chaînes de valeur
- Pôles d'activités de nature
- Services environnementaux
- Performance énergétique des territoires

Nathalie Delcouderc-Juillard souligne en particulier le travail important qui a été fait dans le cadre du programme « une rivière-un territoire » à Bort-les-orgues.

Calendrier et points divers

- Juillet : Comité de programmation et assemblée générale du GIP,
- 14 octobre : Comité de programmation et assemblée générale du GIP,
- Décembre : Comité de programmation et assemblée générale du GIP.

Communication

Projection de la vidéo Via Fluvia

José Fleuret remercie les membres du comité de suivi pour les présentations et les échanges. Il note que le programme a eu des difficultés à démarrer mais qu'il y a eu une accélération en 2019 et qu'il est important de poursuivre l'animation du programme jusqu'à la fin car la Commission européenne pourra en tenir compte pour la prochaine période de programmation.

Sylvain Mathieu remercie les participants et clôt la séance.

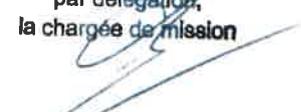
Le Président du GIP Massif central,
Vice-Président du Conseil régional de Bourgogne-
Franche-Comté,



Sylvain MATHIEU

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur du Massif central,

Pour le Préfet
de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
la chargée de mission



Stéphanie GIRAUD
Stéphanie GIRAUD